

Le Plouasnais

Bulletin d'informations municipales - N° 103 - Juillet 2025



**Bientôt, au Hangar de la Gare,
des entreprises et des associations**

Mais aussi...

Les résumés des Séances du Conseil Municipal
Des informations communales & pratiques
L'annuaire plouasnais des artisans et entreprises

Sommaire

5 Délibérations du Conseil Municipal

- Décembre 2024 à Mai 2025

13 Informations administratives

- Journée Défense Citoyenneté (JDC)
- Permis de conduire & Immatriculations
- Rappel : calendrier de collecte des déchets
- Rappel : mémo tri
- Viatrajectoire, accompagnement des personnes âgées

16 État civil et urbanisme

17 Informations communales

- Bien se conduire avec un chien
- Tarifs des locations des salles communales 2024
- Calendrier des manifestations
- Liste des assistantes maternelles agréées
- Nouveau au Pôle Santé, à côté de la pharmacie
- Lavomatique à Plouasne

22 Écoles

- École primaire publique de Plouasne
- Collège La Gautrais

26 Vie associative

- La rentrée théâtrale à Plouasne
- Utilisons nos mains
- La gym
- Le Comité des Fêtes
- Etyope Zumba
- Catch - Rappel
- Yoga
- Plouasne en folie
- Club de la Bonne Humeur
- Liste des associations

30 Artisanat & Entreprises

- Zoom sur
- L'Annuaire Professionnel Plouasnais

32 Les numéros utiles



L'actualité de la commune sur : www.plouasne.fr

Mais aussi sur la page Facebook : @CommunedePlouasne
et sur Instagram : @plouasne_22830
N'hésitez pas à partager vos informations et vos photos,
nous les relayerons avec plaisir.

MAIRIE DE PLOUASNE

- >>> 9, Place de l'église 22830 PLOUASNE
- >>> Secrétariat : 02 96 86 48 19
- >>> Courriel : mairie@plouasne.fr

L'AGENCE POSTALE

Opérations courantes possibles à l'agence postale :

- >>> Affranchissement et dépôt de courrier et de colis (sauf Chronopost)
- >>> Retrait de courrier et colis en instance (sauf Chronopost)
- >>> Remise de chèques, Retrait et Dépôt d'espèces (dans la limite de 500 € par période de 7 jours)

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

MARDI	10h00 à 12h00
MERCREDI	16h00 à 18h00
SAMEDI	10h00 à 12h30

HORAIRES DE LA MAIRIE & AGENCE POSTALE

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9h à 12h	14h à 16h30
Mercredi	9h à 12h	14h à 16h30
Jeudi	9h à 12h	14h à 16h30
Vendredi	9h à 12h	14h à 16h30
Samedi	9h à 12h	fermé

Rappel : la levée du courrier s'effectue à 15 h 45

HORAIRES DÉCHÈTERIE EVRAN

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30
Après midi	14h à 17h45			14h à 17h45	14h à 17h45	14h à 17h45

HORAIRES D'OUVERTURE - DÉCHETS VERTS PLOUASNE

Mercredi 14h à 17h30 & Samedi 10h à 17h30



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers Concitoyens,

L'approche de la saison estivale est pour beaucoup d'entre nous, synonyme de vacances ou en tout cas de décontraction, même pour ceux qui travaillent.

Après la fin des cours et les kermesses passées, les enfants partent en vacances dans la famille et oublient les contraintes de rythme des journées scolaires.

Les associations sont souvent également en mode pause après avoir œuvré à animer notre commune.

Ce temps libre dégagé est propice à la découverte de notre belle Bretagne ou d'autres destinations, aux sorties en famille ou entre amis. Il permet de se ressourcer. Pendant ce temps, les affaires communales continuent d'évoluer. Deux nouvelles activités vont prochainement être à votre disposition : un lavomatic (par Tyfen Baudry) au pôle commercial ; une réflexologue plantaire (Margareth Rey) au pôle santé.

Les cellules d'entreprises à la Gare sont opérationnelles avec plusieurs activités : vente de bois, bûches, copeaux, granules, voirie et terrassement par Yoann Mainguy ; agencement de meubles de cuisine, de salle de bains et aménagements divers par la Société Guillaume Lamiaux ; agencement de véhicules de loisirs ou d'entreprises par la Société Mottet ; l'association les Fourmis Soli 'Terre avec la Recyclerie ; le local de l'entreprise Tonnelier.

Le boulodrome couvert a été mis en service. La maisonnette de la Gare a été rénovée et mise en location. PLOUASNE est désormais éligible à la Fibre, vous pouvez contacter votre opérateur téléphonique via le service client.

D'autres projets continuent d'avancer afin d'améliorer notre cadre de vie et de développer les services à la population. Des idées germent pour initier d'autres réalisations.

J'ai grand plaisir à vous annoncer que la population Plouasnaise a atteint le chiffre de 1894 habitants suite au recensement de cette année. Cela correspond à une augmentation significative de 165 personnes depuis 2019. Depuis le recensement de 2009, la courbe démographique s'est inversée.

J'en profite pour remercier vivement les quatre agents recenseurs ainsi que Christine Bouchet, leur coordinatrice.

Pendant l'été, les services administratifs, techniques et les élus restent à votre disposition.

Je vous souhaite de bien profiter de cet été afin d'appréhender au mieux la rentrée scolaire et la reprise du travail en Septembre prochain.

Bien à vous,

Le Maire, Michel DAUGAN



Michel DAUGAN
Maire de Plouasne
Conseiller Départemental



Norbert SIMONET
1^{ère} Adjoint
Affaires Générales



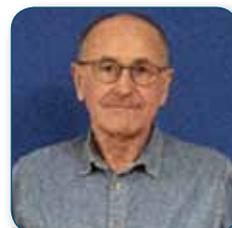
Christine BOUCHET
2^e Adjointe
Éducation



Bertrand GALLÉE
3^e Adjoint
Voirie, Travaux



Corinne GESFEROIS
4^e Adjoint
Affaires sociales



Yves BAZY
5^e Adjoint
Urbanisme



Antoine CHATAIN
1^{er} Conseiller délégué
Jeunesse et Sport



Marie-Yvonne DAUGAN
2^{ème} Conseillère déléguée
Culture et Patrimoine



Anthony RIGOLLE
3^{ème} Conseiller délégué
Communication



Elisabeth BORDEAU
4^{ème} Conseillère déléguée
Développement durable



Stéphanie ROBERT
Conseillère Municipale
Binôme 1^{er} Adjoint



Claire PRECHOUX
Conseillère Municipale
Binôme 2^{ème} Adjointe



Alain CRETZAZ
Conseiller Municipal
Binôme 3^{ème} Adjoint



Sophie HOUITTE
Conseillère Municipale
Binôme 4^{ème} Adjointe



Adrien MENIER
Conseiller Municipal
Binôme 5^{ème} Adjoint



Alain GALLAIS
Conseiller Municipal
Binôme 1^{er} Conseiller Délégué



Joëlle MOMEUX
Conseillère Municipale
Binôme 2^{ème} Conseillère Déléguée



Jean-Michel HAMONET
Conseiller Municipal
Binôme 3^{ème} Conseiller Délégué



Béatrice TIPPING
Conseillère Municipale
Binôme 4^{ème} Conseillère Déléguée

DÉCEMBRE 2024

■ Demande de subvention au titre de la DSIL – Travaux énergétiques de la partie non rénovée de la mairie

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Travaux énergétiques de la partie non rénovée de la mairie

Un audit thermique, réalisé en 2023, a fait apparaître des axes d'amélioration concernant le chauffage, les menuiseries, l'isolation et l'éclairage de la partie non rénovée de la mairie.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 26 981,32 €, soit 32 377,58 € TTC. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de l'État au titre de la DSIL 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **ADOpte** le projet « travaux énergétiques de la partie non rénovée de la mairie »
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)		
Estimatif	26 981,32 €	32 377,58 €	État	14 839,73 €	55%
			Fonds Vert	6 745,33 €	25%
			Autofinancement	5 396,26 €	20%

- **SOLLICITE** une subvention de 14 839,73€ auprès de l'État au titre de la DSIL 2025, correspondant à 55% du montant du projet hors taxes,
- **SOLLICITE** une subvention de 6 745,33€ au titre du Fonds Vert, correspondant à 25% du montant du projet hors taxes,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

■ Validation de l'achat d'un terrain à Dinan Agglomération pour l'euro symbolique

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Dinan Agglomération va se porter acquéreur de la parcelle D863 pour une surface de 1220 m² pour le projet de refonte du poste de refoulement actuel sis rue de la Libération. L'emprise nécessaire pour l'ouvrage de Dinan Agglomération est de 20 m². Il resterait un reliquat de 1200 m² environ que Dinan Agglomération propose de céder à la commune de Plouasne pour l'euro symbolique.

Dinan Agglomération va acquérir dans un premier temps le terrain aux propriétaires, puis fera intervenir un géomètre à ses frais et prendra en charge les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **VALIDE** l'acquisition du reliquat pour environ 1200 m² auprès de Dinan Agglomération à l'euro symbolique,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette acquisition.

JANVIER 2025

■ Validation des entreprises retenues suite au marché à procédure adaptée passé pour les travaux du hangar

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ; vu l'avis d'appel à concurrence publié le 20 décembre 2024 relatif à la création de cellules commerciales au hangar situé boulevard de la Gare ; vu la Commission d'Appel d'Offres constituée de 6 de ses membres sur 7 et réunie le 16 janvier 2025 à 11h00 ; considérant le marché public de travaux relatif à la création de cellules commerciales au boulevard de la Gare ; considérant le nombre d'offres reçues par lot :

Candidats	Note	Note	Note	Note globale sur 100
	Prix 50%	Valeur Technique 40%	Qualité des moyens et références 10%	
LOT 01 - Électricité				
Entreprise 1	42	40	8	90
Entreprise 2	44	40	10	94
Entreprise 3	50	35	7	92
LOT 02 - Menuiserie				
Entreprise 1	20	30	5	55
Entreprise 2	50	30	5	85
LOT 03 - Couverture et Désamiantage				
Entreprise 1	50	40	10	100
LOT 04 - Maçonnerie				
Entreprise 1	50	40	5	95
Entreprise 2	42	40	10	92
LOT 05 - Plomberie				
Entreprise 1	50	40	10	100
Entreprise 2	50	35	7	92

L'analyse des candidatures et l'examen des offres, en date du 16 janvier 2025 a permis un classement des offres et de permettre l'attribution des marchés ;

Article 1 : Attribution des marchés publics

Il est proposé l'attribution des marchés, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots :

- Le prix (50 %),
- La valeur technique (40 %),
- La qualité des moyens et références (10 %).

Au vu de cette analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** les lots aux soumissionnaires :
 - Lot n° 1 – Électricité : Attribué à l'entreprise 2 pour un montant de 14 941,20 € TTC.

Délibérations du conseil municipal

- Lot n° 2 – Menuiserie : Attribué à l'entreprise 2 pour un montant de 11 280,00 € TTC.
- Lot n° 3 – Couverture et Désamiantage : Attribué à l'entreprise 1 pour un montant de 107 622,32 € TTC.
- Lot n° 4 – Maçonnerie : Attribué à l'entreprise 1 pour un montant de 39 748,56 € TTC
- Lot n° 5 – Plomberie : Attribué à l'entreprise 1 pour un montant de 7 984,32 € TTC

Article 2 : Autorisation de signer les marchés publics

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés publics et à accomplir les formalités post attribution.

Article 3 : Notification

- **CHARGE** le secrétaire général de l'affichage conformément aux dispositions légales en vigueur et de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

■ Désaffectation et aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Carros

Par délibération en date du 23 février 2023, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Carros situé entre les parcelles E1151 et 1052 en vue de sa cession à Monsieur Jean-Yves GRAVOT. L'enquête publique s'est déroulée du 9 décembre 2024 au 23 décembre 2024. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable. Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉSAFFECTE** le chemin rural dit de Carros en vue de sa cession ;
- **FIXE** le prix de vente dudit chemin à 0,50 € le m² ;
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre, d'enquête publique et de notaire sont à la charge des acquéreurs ;
- **MET** en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

■ Désaffectation et aliénation d'un chemin rural au lieu-dit La Division

Par délibération en date du 30 mai 2024, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de La Division au droit des parcelles B4, B5, B6 et B7 en vue de sa cession à l'indivision DEMEZ. L'enquête publique s'est déroulée du 9 décembre 2024 au 23 décembre 2024. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable. Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉSAFFECTE** le chemin rural dit de La Division en vue de sa cession ;
- **FIXE** le prix de vente dudit chemin à 0,50 € le m² ;
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre, d'enquête publique et de notaire sont à la charge des acquéreurs ;
- **MET** en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

FÉVRIER 2025

■ Validation d'un devis pour l'isolation du logement de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques de la mairie ont créé des trous d'homme afin que le diagnosticien qui avait réalisé le DPE puisse inspecter l'isolation des faux plafonds. La note de performance énergétique a été revue à la lettre E au lieu de G et la note d'émission de gaz à effet de serre a été abaissée de C à B. Cependant, il faudrait isoler les murs des combles perdus attenants au logement pour éviter une déperdition de chaleur en hiver et changer les portes-fenêtres. Dans un premier temps, Monsieur le Maire a rencontré deux entreprises d'isolation qui ont fait parvenir leur devis comme suit :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Électricité	10 376,00 €	12 451,20 €	Conseil Dép.	78 000,00 € 50,37%
Menuiserie	9 400,00 €	11 280,00 €	Loyers sur 5 ans	30 000,00 € 19,37%
Couverture	89 685,00 €	107 622,00 €	Autofinancement	46 864,00 € 30,26%
Maçonnerie	33 124,00 €	39 748,80 €		
Plomberie	6 654,00 €	7 984,80 €		
Diagnostic technique	5 625,00 €	6 750,00 €		
Totaux	154 864,00 €	185 836,80 €	Totaux	154 864,00 € 100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 16 pour, 2 abstentions**,

- **VALIDE** l'offre de l'entreprise Pellois Isolation SARL pour un montant de 6 557,00 € HT, soit 7 003,29 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

■ Validation d'une demande de subvention pour le tiers-lieu au hangar au titre des contrats de territoire 2022-2027

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Création d'un tiers lieu au hangar. Le hangar, qui a été acheté par la commune à la société Vegam le 7 avril 2023, est destiné à l'accueil d'un tiers-lieu.



Le coût estimatif des travaux s'élève à 154 864 € HT, soit 185 836,80 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental au titre des Contrats de Territoires 2022-2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ADOpte** le projet « Création d'un tiers-lieu » pour un montant de 185 836,80 € TTC,
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :
- **SOLLICITE** une subvention de 78 000,00€ auprès du Conseil Départemental au titre des contrats de territoire 2022-2027, correspondant à 50,37% du montant du projet hors taxes,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

■ Autorisation de signer une convention avec le SDE 22 pour la réalisation d'études énergétiques

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre du programme ACTEE+, le SDE 22 propose aux communes d'engager une réflexion d'efficacité énergétique et de les accompagner dans la mise en place d'une stratégie d'investissement pour la rénovation énergétique de leur patrimoine. Dans le cadre du programme ACTEE+, le SDE 22 a retenu la candidature de la commune de Plouasne pour la réalisation de :

- Un audit énergétique sur le bâtiment de la mairie situé au 9, place de l'Église 22830 Plouasne,
- Un audit énergétique sur le bâtiment de l'école primaire situé au 14, boulevard de la Gare 22830 Plouasne,
- Un audit énergétique sur le bâtiment de l'ancienne salle des fêtes au 7 bis, rue de la libération 22830 Plouasne.

Le coût pour la commune est défini comme suit :

Jours Coordination mission	Nb jours			Total
		2	220,00 €	440,00 €
	Coût Prestation	PEC ACTEE+	PEC SDE22	Commune
Mairie	4 342,80 €	2 822,82 €	651,42 €	868,56 €
Ecole Primaire	6 374,11 €	4 143,17 €	956,12 €	1 274,82 €
Ancienne Salle des Fêtes	4 342,80 €	2 822,82 €	651,42 €	868,56 €
Reste à Charge Commune	3 451,94 €			

La commune de Plouasne s'engage :

- à désigner un référent qui suivra le dossier,
- à participer aux réunions avec le prestataire,
- à fournir toutes les données nécessaires à la bonne réalisation des études programmées,
- à ne pas communiquer directement avec le bureau d'étude intervenant, et ce, afin que le SDE22 puisse se porter garant de la qualité d'exécution du travail réalisé afin que les objectifs soient tenus,
- à autoriser le SDE22 à fournir au bureau d'études prestataire toutes les données techniques relatives aux bâtiments précités en Art I pour la bonne réalisation de la mission,
- à informer le SDE22 des travaux faisant suite à la réalisation de l'étude engagée sur le(s) bâtiment(s).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** la réalisation d'études énergétiques sur les trois bâtiments susmentionnés,
- **ACCEPTÉ** la proposition du SDE 22 pour un montant de 3 451,94 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à cette délibération.

MARS 2025

■ Validation des Comptes Financiers Uniques 2024 du budget communal et de ses annexes

Monsieur le Maire indique que les comptes financiers uniques 2024 ont été présentés à la commission finances qui s'est tenue le 19 mars 2025 et qui a posé toutes les questions utiles à leur compréhension.

Monsieur le Maire présente ainsi les comptes financiers uniques 2024 du budget communal et de ses annexes.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération n°03-06-2022 du 23 juin 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2024 de la Commune de Plouasne ;
Vu les Comptes Financiers Uniques 2024 de la Commune de Plouasne ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

408 - Budget communal				
	Investissement	Fonctionnement	Résultat	
Recettes	Réalisées	790 317,61 €	1 582 387,04 €	2 372 704,65 €
	Reste à Réaliser	287 830,00 €	- €	287 830,00 €
Dépenses	Réalisées	-911 743,75 €	-1 187 473,20 €	-2 099 216,95 €
	Reste à Réaliser	-91 074,00 €	- €	-91 074,00 €
Solde réalisation de l'exercice	75 329,86 €	394 913,84 €	470 243,70 €	
Report résultat N-1	-390 117,51 €	100 000,00 €	-290 117,51 €	
Résultat 2024	-314 787,65 €	494 913,84 €	180 126,19 €	
427 - PÔLE COMMERCIAL				
	Investissement	Fonctionnement	Résultat	
Recettes	- €	15 180,00 €	15 180,00 €	
Dépenses	-32 996,04 €	-4 015,92 €	-37 011,96 €	
Solde réalisation de l'exercice	-32 996,04 €	11 164,08 €	-21 831,96 €	
Report résultat N-1	170 768,33 €	233 921,25 €	404 689,58 €	
Résultat 2024	137 772,29 €	245 085,33 €	382 857,62 €	
466 - LOT. LES MARES				
	Investissement	Fonctionnement	Résultat	
Recettes	37 391,21 €	34 845,25 €	72 236,46 €	
Dépenses	-66 729,63 €	-38 154,08 €	-104 883,71 €	
Solde réalisation de l'exercice	-29 338,42 €	-3 308,83 €	-32 647,25 €	
Report résultat N-1	163 178,22 €	-67 687,82 €	95 490,40 €	
Résultat 2024	133 839,80 €	-70 996,65 €	62 843,15 €	

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique ;

Considérant les éléments susvisés ; Monsieur le Maire quittant la salle pour ne pas prendre part au vote ;

Monsieur SIMONET prenant la présidence de la séance le temps du vote ;

Monsieur BAZY prenant le secrétariat le temps du vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune de Plouasne,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du Pôle Commercial,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du Lotissement Les Mares,
- **VALIDE** leur transmission au Service de Gestion Comptable de Dinan,
- **VALIDE** leur transmission au contrôle de légalité de la Préfecture.

■ Création d'un poste non permanent – Contrat de Projet catégorie C

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code général de la fonction publique ; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu le décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante : Animation de la maison Ty Emeraude à la résidence des Mares dans le cadre de la convention Aide à la Vie Partagée qui lie la commune de Plouasne avec le Conseil Départemental, pour une durée d'un an soit du 18 mars 2025 au 17 mars 2026 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : Animation de la maison Ty Emeraude à la résidence des Mares dans le cadre de la convention AVP qui lie la commune de Plouasne avec le Conseil Départemental.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17.50 / 35^{ème}. L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon un indice brut de rémunération maximum de 432.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **MODIFIE** le tableau des emplois,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- **SOULIGNE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 11 avril 2025,
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

■ Adoption de la participation au contrat d'association versée à l'école St. Joseph

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat d'association a été mis en place avec l'école privée Saint-Joseph de PLOUASNE et qu'il y a lieu de définir le montant de la participation communale. Il rappelle également qu'un avenant à ce contrat d'association a été signé en 2008, afin d'y inclure les élèves de la maternelle, domiciliés sur la commune de PLOUASNE.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de verser les participations suivantes :

- 55,00 € par élève (primaire et maternelle), pour les fournitures scolaires,
- 298,30 € par élève de primaire pour les frais de fonctionnement,
- 1234,74 € par élève de maternelle pour les frais de fonctionnement.

Le nombre d'élèves, domiciliés à PLOUASNE est de 37 pour l'année scolaire 2024/2025, selon la liste établie par la Cheffe d'établissement de l'école privée. Le montant de la participation de la commune de Plouasne à l'école Saint-Joseph sera donc de : 2 035,00 € pour les fournitures scolaires et 26 956,69 € pour les frais de fonctionnement. Cette participation est prévue au Budget Primitif 2025 à l'article 6558, et sera donc d'un montant total de 28 991,69 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire de verser la participation de 28 991,69 € à l'école privée Saint-Joseph de PLOUASNE au titre du contrat d'association selon les données ci-dessus référencées.

■ Adoption des taxes locales directes

Monsieur Le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité locale a entraîné la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune sont composées :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- De la taxe foncière sur les propriétés non-bâties,
- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires.

La présente délibération consiste à déterminer les taux des deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties ainsi que la taxe d'habitation des logements vacants (THLV).

Pour rappel, la THLV est gelée à son taux de 2019, soit 9,15%. Les communes ont à nouveau la possibilité depuis 2023, d'agir dessus. Néanmoins, l'augmentation de la THLV entraînera une augmentation du taux des autres taxes par la simple application d'un coefficient multiplicateur à tous.

Le produit attendu pour 2025 est estimé à 473 453,00 € en tenant compte des bases d'imposition prévisionnelles de 2025. Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2024, soit :

Fiscalité Directe locale	Bases estimées 2025	Taux de référence 2025	Produit fiscal attendu 2025
Taxe Foncière sur le bâti	1,343,000.00€	28.42 %	381,681.00€
Taxe Foncière sur le non-bâti	210,500.00€	38.22 %	80,453.00€
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	137,454.00€	9.15 %	11,319.00€

Vu l'article 1639 A du code général des impôts, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 1 abstention,**

- **ADOPTE** les taux de fiscalité directe locale de 2025 comme suit :
 - Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.42%.
 - Pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 38.22%.
 - Pour la taxe d'habitation des locaux vacants : 9.15%

■ Approbation du budget primitif 2025 du budget principal et de ses annexes

Les budgets présentés ci-dessous ont été étudiés en commission finances le 19 mars 2025 et présentés au Conseiller aux Décideurs Locaux de la Trésorerie le 2 avril 2025 qui n'a eu aucune remarque particulière à leur lecture.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les budgets primitifs 2025 (budget principal et budgets annexes), équilibrés en dépenses et en recettes suivant les tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
BUDGET COMMUNAL	1 824 970,23 €	1 824 970,23 €	2,430 310,04 €	2 430 310,04 €
LOTISSEMENT DES MARES	71 510,25 €	71 510,25 €	133 839,80 €	133 839,80 €
PÔLE COMMERCIAL	260 266,33 €	260 266,33 €	277 981,39 €	277 981,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **ADOpte** le budget primitif 2025 de la commune comme suit :
 - Un budget de fonctionnement équilibré d'un montant de 1 824 970,23 €,
 - Un budget d'investissement équilibré d'un montant de 2 430 310,04 €.
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du Pôle Commercial comme suit :
 - Un budget de fonctionnement équilibré d'un montant de 260 266,33 €,
 - Un budget d'investissement équilibré d'un montant de 277 981,39 €.
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du Lotissement des Mares comme suit :
 - Un budget de fonctionnement équilibré de 71 510,25 €,
 - Un budget d'investissement équilibré de 133 839,80 €.

■ Affectation des résultats 2024 du budget principal et de ses annexes

1. Budget Communal – n°408 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **AFFECTE** la somme de 394 913,84 € à l'article 1068 en section investissement,
- **REPORTE** la somme de 100 000,00 € à l'article R002 en section de fonctionnement,
- **REPORTE** la somme de 511 543,65 € en section d'investissement à l'article D001.

2. Budget Pôle Commercial – n°427 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **REPORTE** la somme de 245 085,33 € à l'article R002 en section de fonctionnement,
- **REPORTE** la somme de 137 772,29 € à l'article R001 en section d'investissement.

3. Budget Les Mares – n°466 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **REPORTE** la somme de 70 996,65 € à l'article D002 en section de fonctionnement,
- **REPORTE** la somme de 133 839,80 € à l'article R001 en section d'investissement.

■ Validation d'un devis pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de sécurité à la Vieux Ville et sur la RD25 – route de Néal

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 20 mars 2025, l'assemblée délibérante a voté à la majorité (18 voix pour, 1 voix contre) pour la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre en vue de sécuriser le lieu-dit de la Vieux Ville pour un montant de 4 800,00 € TTC.

Monsieur le Maire avait fait part au Conseil Municipal qu'il allait également interroger le prestataire afin d'inclure dans sa prestation les travaux de sécurisation à l'entrée de la commune, route de Néal. Monsieur le Maire, accompagnés de trois des adjoints, a rencontré le prestataire qui a fait parvenir une proposition pour les deux projets.

Sa proposition de maîtrise d'œuvre s'élève à 9 000,00 € HT, soit 10 800,00 € TTC. Le coût des travaux de la route de Néal n'a pas encore été rendu car une étude topographique doit être faite et des informations doivent être prises auprès du Département s'agissant d'une route départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **ANNULE** la délibération n°03-03-2025 validant la proposition de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la Vieux Ville s'élevant à 4 800,00 € TTC,
- **VALIDE** le projet de travaux de mise en sécurité de la Vieux Ville et de la RD25 – route de Néal,
- **RETIENT** la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet GP Études pour un montant de 9 000,00 € HT, soit 10 800,00 € TTC,
- **AUTORISE** le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux par le cabinet GP Études,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer tous documents en lien avec cette délibération.

■ Validation d'un devis de l'ADAC 22 pour la rédaction du programme technique et fonctionnel du projet de l'immeuble place de l'Église

Dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble situé place de l'Église, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ADAC qui a déjà travaillé sur la faisabilité du projet, a fait parvenir un devis, cette fois, pour la rédaction du programme technique et fonctionnel du projet mais aussi pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Le montant de la proposition de l'ADAC 22 s'élève à 3 900,00 € HT, soit 4 680,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **VALIDE** l'accompagnement de l'ADAC 22 dans la rédaction du programme technique et fonctionnel ainsi que le recrutement d'un maître d'œuvre,

- **RETIENT** la proposition de l'ADAC 22 pour un montant de 3 900,00 € HT, soit 4 680,00 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette délibération.

MAI 2025

■ Validation des demandes de subventions dans le cadre des 5000 Terrains de Sport

Dans le cadre du Plan 5000 équipements – Génération 2025, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à procéder à une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport afin que le dossier déposé puisse être instruit par les équipes compétentes.

Pour rappel, cette demande de subvention concerne le projet listé ci-dessous qui n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution :

- Création d'un terrain de football synthétique

La campagne 2025 établit 2 axes de projets :

- **Axe 1 – équipements de proximité.** Ce 1er axe est consacré au financement d'équipements sportifs de proximité tout en renforçant les liens avec le milieu scolaire. À ce titre, les équipements de proximité doivent être situés dans/ou à proximité d'un établissement scolaire. Pour ceux n'étant pas situés dans un établissement scolaire, ils doivent faire l'objet d'une convention d'utilisation et d'animation entre la structure propriétaire du foncier et un ou plusieurs établissements scolaires ;
- **Axe 2 – équipements structurants.** Ce second axe répond à l'objectif de soutien aux équipements structurants situés dans ou à proximité d'établissements scolaires. Une priorité sera donnée aux projets d'équipements aquatiques.

Le projet de la commune de Plouasne est concerné par le second axe : équipements structurants.

Le calendrier de la campagne 2025 est établi comme suit :

Équipement Structurant				
Dépenses		Recettes		
Terrain synthétique	776 392,00 €	FAFA	10 000,00 €	1,12%
Éclairage	99 600,00 €	ANS	706 249,20 €	78,88%
Étude Sol	4 357,20 €	Commune	179 100,00 €	20,00%
Maîtrise d'œuvre	15 000,00 €			
TOTAL DÉPENSES	895 349,20 €	TOTAL RECETTES	895 349,20 €	100,00%

- Le 12 mars 2025 : début de la campagne ;
- Le 23 mai 2025 : clôture des dépôts de dossiers en Bretagne ;
- Durant l'été : commissions de la conférence des financeurs du sport (CdFS) puis validation de la programmation par M. le Préfet de région ;

- Décembre 2025 : envoi des accords et des refus par courrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 12 voix pour, 3 abstentions**

- **VALIDE** la demande de subvention au titre du Plan 5000 équipements – Génération 2025,
- **PERMET** à Monsieur le Maire de présenter cette demande auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- **RAPPELLE** que la décision d'investir dans ce projet est soumise à l'acceptation de cette demande par l'ANS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette délibération.

■ Lancement d'un marché public à procédure adaptée pour l'aménagement des routes de Néal et de la Vieux Ville

La maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité des routes de Néal et de la Vieux Ville a été attribuée au cabinet GP Etudes de Janzé (35) par délibération du Conseil Municipal n°10-04-2025 du 10 avril 2025.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les plans d'aménagement des voies et annonce l'estimation du coût des travaux. Ce cabinet d'études a finalisé le dossier de Consultation des entreprises pour publication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** le projet d'aménagement des routes de Néal et de la Vieux Ville,
- **DÉCIDE** la publication dématérialisée du marché à procédure adaptée,
- **AUTORISE** la parution du marché à procédure adaptée dans les journaux habituels,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer tous documents en lien avec ce projet de consultation.



■ Lancement d'un marché public pour prestation intellectuelle

Par délibération n°11-04-2025 du 10 avril 2025, le Conseil Municipal a confié à l'ADAC la rédaction du programme technique et du dossier de consultation pour l'immeuble sis 1-2 Place de l'Église.

L'ADAC a remis ses travaux à la commune le 30 avril dernier, comprenant :

- L'avis d'appel public à la concurrence,
- Le règlement de la consultation,
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le programme technique et fonctionnel

Afin d'assurer la continuité du projet et après avoir annoncé l'estimation du montant des travaux chiffrés par l'ADAC, Monsieur le Maire suggère de lancer le marché pour recruter un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,



- **VALIDE** le lancement d'un marché pour prestation intellectuelle,
- **DÉCIDE** la publication dématérialisée du marché pour prestation intellectuelle,
- **AUTORISE** la parution du marché dans les journaux habituels,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer tous documents en lien avec ce projet de consultation.

Un peu d'histoire : les Conseils municipaux

Sous l'ancien régime, les conseils municipaux n'existaient pas.

Le 14 décembre 1789, l'Assemblée nationale vota une loi créant les communes désignées comme la plus petite division administrative en France. L'œuvre de l'Assemblée nationale fut, au sens propre du terme, révolutionnaire car en plus de transformer les chartes des cités et des bourgades, elle a érigé en communes toutes les anciennes paroisses du pays. La totalité du territoire français fut divisé en départements, eux-mêmes divisés en districts, cantons et communes. Toutes ces communes avaient exactement le même statut. Elles recevaient un conseil municipal élu par les habitants et un maire pour la diriger. Une maison commune, la mairie, devait être construite afin d'accueillir les réunions du conseil municipal ainsi que l'administration municipale. Certains membres de l'Assemblée nationale étaient opposés à une telle fragmentation du pays mais au final, ce fut la proposition de Mirabeau qui l'emporta : une commune pour chaque paroisse.

Les nombreux changements de régimes entre 1789 et 1871 furent marqués par autant de variations dans les modalités d'élection des conseils municipaux, de l'élection ou de la nomination du Maire. Mais, à partir du Premier Empire, les membres du conseil municipal furent élus au suffrage censitaire (mode de suffrage dans lequel seuls les citoyens dont le total des contributions directes

dépasse un seuil, appelé cens, sont électeurs). Le maire fut nommé soit par le pouvoir central pour les communes les plus peuplées, soit par le préfet pour les autres.

La loi du 5 avril 1884 institue un régime juridique uniforme pour toutes les communes de France. Elle instaure l'élection du conseil municipal au suffrage universel direct et l'élection du maire par le conseil municipal. Le mandat est fixé à 4 ans, il sera porté à 6 ans en 1929.

Le mode de scrutin retenu (majoritaire plurinominal à deux tours avec panachage) reste en vigueur pour toutes les communes jusqu'aux élections de 1947, où un scrutin proportionnel s'applique aux communes de plus de 9 000 habitants.

L'ordonnance du 4 février 1959 rétablit le scrutin majoritaire pour les communes de moins de 120 000 habitants. En 1964, une loi supprime totalement la proportionnelle. Dans les communes de moins de 30 000 habitants, le scrutin majoritaire avec panachage est maintenu.

La loi du 19 novembre 1982 instaure le mode de scrutin actuel : dans les communes de plus de 3 500 habitants, un scrutin proportionnel de liste est instauré avec une prime majoritaire correspondant à la moitié des sièges à pourvoir pour la liste gagnante.

Source : histoire-vesinet.org/conseils_mun.htm

Journée Défense Citoyenneté (JDC)

■ Qui est concerné ?

Tout jeune Français qui a 16 ans.

■ Quand se faire recenser ?

La période de recensement varie selon la situation du jeune :

- **Français de naissance** : Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.
- **Jeune devenu Français** : Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- **Jeune pouvant rejeter la nationalité Française** : Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

À noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

■ Démarche :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur Place : En Mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter

Permis de conduire & Immatriculations

■ Le certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer votre demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet en cas de perte, vol ou détérioration. Rendez-vous sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Vous pouvez être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et à la sous-préfecture.

■ Le permis de conduire

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Rendez-vous sur :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Vous pouvez vous faire accompagner par votre école de conduite et par le médiateur du point numérique présent en préfecture et à la sous-préfecture.



par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.

À savoir : Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

■ **Effet du recensement** : Une fois la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée, un certificat de JDC ou un certificat d'exemption sera remis au jeune, celui-ci sera demandé lors de la constitution du dossier pour les examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, bac...)

■ **Suite du recensement** : Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

CALENDRIER COLLECTE 2025

ORDURES MÉNAGÈRES

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE 2025
1 M Thierry	1 V Alphonse	1 L Gilles	1 M Thérèse de l'E. J.	1 S Toussaint	1 L Florence
2 M Martinien 27	2 S Julien Eymard	2 M Ingrid	2 J Léger 40	2 D Défunts	2 M Viviane
3 J Thomas	3 D Lydie	3 M Grégoire 36	3 V Gérard	3 L Hubert	3 M François Xavier
4 V Florent	4 L J-M Vianney	4 J Rosalie	4 S François d'Assise	4 M Charles	4 J Barbara 49
5 S Antoine	5 M Abel	5 V Raïssa	5 D Fleur	5 M Sylvie 45	5 V Gérald
6 D Mariette	6 M Transfiguration 32	6 S Bertrand	6 L Bruno	6 J Bertille	6 S Nicolas
7 L Raoul	7 J Gaëtan	7 D Reine	7 M Serge	7 V Carine	7 D Ambroise
8 M Thibault	8 V Dominique	8 L Nativité	8 M Pélagie 41	8 S Geoffroy	8 L Immac. Conception
9 M Amandine 28	9 S Amour	9 M Alain	9 J Denis	9 D Théodore	9 M Pierre Fourier
10 J Ulrich	10 D Laurent 37	10 M Inès	10 V Ghislain	10 L Léon	10 M Romaric 50
11 V Benoît	11 L Claire	11 J Adélie	11 S Firmin	11 M Armistice 1918	11 J Daniel
12 S Olivier	12 M Clarisse	12 V Apollinaire	12 D Wilfried	12 M Christian 46	12 V J-F de Chantal
13 D Henri et Joël	13 M Hippolyte 33	13 S Aimé	13 L Géraud	13 J Brice	13 S Lucie
14 L Fête Nationale	14 J Evrard	14 D Croix Glorieuse	14 M Juste	14 V Sidoine	14 D Odile
15 M Donald 29	15 V Assomption	15 L Roland	15 M Thérèse d'Avila 42	15 S Albert	15 L Ninon
16 M N-D de Mt Carmel	16 S Armel	16 M Édith	16 J Edwige	16 D Marguerite	16 M Alice
17 J Charlotte	17 D Hyacinthe	17 M Renaud 38	17 V Baudoin	17 L Élisabeth	17 M Gaël 51
18 V Frédéric	18 L Hélène	18 J Nadège	18 S Luc	18 M Aude	18 J Gatien
19 S Arsène	19 M Jean Eudes	19 V Emilie	19 D René	19 M Tanguy 47	19 V Urbain
20 D Marina	20 M Bernard 34	20 S Davy	20 L Adeline	20 J Edmond	20 S Théo
21 L Victor	21 J Christophe 34	21 D Matthieu	21 M Céline	21 V Présence de Marie	21 D Hiver
22 M Marie Madeleine	22 V Fabrice	22 L Automne	22 M Élodie 43	22 S Cécile	22 L Franç. Xavier
23 M Brigitte 30	23 S Rose de Lima	23 M Constant	23 J Jean de Capistran	23 D Clément	23 M Armand
24 J Christine	24 D Barthélemy	24 M Thècle 39	24 V Florentin	24 L Flora	24 M Adèle 52
25 V Jacques	25 L Louis	25 J Hermann	25 S Crépin	25 M Catherine	25 J Noël
26 S Anne et Joachin	26 M Natacha	26 V Côte et Damien	26 D Dimitri	26 M Delphine 48	26 V Étienne
27 D Nathalie	27 M Monique 35	27 S Vincent de Paul	27 L Emeline	27 J Sévin	27 S Jean
28 L Samson	28 J Augustin	28 D Venceslas	28 M Jude	28 V Jacq. de la Marche	28 D Innocents
29 M Marthe 31	29 V Sabine	29 L Michel	29 M Narcisse 44	29 S Saturnin	29 L David
30 M Juliette	30 S Fiacre	30 M Jérôme	30 J Bienvenue	30 D André	30 M Roger
31 J Ignace de Loyola	31 D Aristide		31 V Quentin		31 M Sylvestre

Les bacs devront être sortis la veille de la collecte et ramassés le lendemain

MÉMO TRI

LE COMPOSTAGE, TOUT LE MONDE S'Y MET !

ON COMPOSTE SANS HÉSITER :

- ÉPLUCHURES, FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS COUPÉS EN MORCEAUX
- RESTES DE REPAS Y COMPRIS VIANDE ET POISSON EN PETITE QUANTITÉ
- FILTRES, MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ
- NOYAUX ET COQUILLES
- ESSUIE-TOUT ET SERVIETTES EN PAPIER
- DÉCHETS VÉGÉTAUX DU JARDIN (SAUF POUR LES AIBRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ)

ON NE COMPOSTE PAS :

Les gros os et coquillages, les couches-culottes, les sacs plastiques y compris « biosourcés » ou « compostables », les mégots de cigarette, les produits chimiques...

- 1** Fragmenter vos déchets pour accélérer leur décomposition.
- 2** Équilibrer les apports : 50% de déchets humides, 50% de déchets secs.
- 3** Mélanger régulièrement à l'aide d'une griffe, d'une fourche ou d'un brass'compost.

RAPPEL →

DINAN AGGLOMÉRATION EST À VOTRE ÉCOUTE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

02 96 87 72 72 / dechets@dinan-agglomeration.fr

MÉMO TRI

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

- EMBALLAGES EN CARTON**
Boîtes et emballages cartonnés, briques alimentaires...
- EMBALLAGES EN MÉTAL**
Boîtes de conserve, aérosols, canettes, opercules, capsules...
- EMBALLAGES EN PLASTIQUE**
Bouteilles, flacons, barquettes, films, pots, sacs et sachets...
- PAPIERS**
Journaux, magazines, prospectus, enveloppes...

- 1** Inutile de laver les emballages, il suffit juste de bien les vider.
- 2** Veiller à ne pas imbriquer un emballage dans un autre.
- 3** Les déposer en vrac, sans sac, dans votre bac ou dans une colonne de tri en point d'apport volontaire.

RAPPEL →

DINAN AGGLOMÉRATION EST À VOTRE ÉCOUTE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr

TÉLÉCHARGEZ l'application qui vous facilite le tri au quotidien

DINAN AGGLOMÉRATION | CITEO

Viatrajectoire : une nouvelle plateforme pour accompagner les personnes âgées dans leur recherche d'établissement

A partir du mois de décembre 2024, le Département et l'Agence Régionale de Santé – Bretagne déploient la plateforme en ligne Viatrajectoire en Côtes d'Armor. Ce nouveau dispositif facilitera les recherches et les démarches d'inscription aux structures d'accueil pour les personnes âgées. Le site web Viatrajectoire est un service gratuit et sécurisé qui permet aux personnes âgées ou à leurs aidants de rechercher en ligne un établissement (EHPAD, résidence autonomie, unité de soins de longue durée, accueil de jour...) conforme à leurs critères géographiques, financiers et médicaux, et d'envoyer un dossier de demande d'admission unique.

« Le Département est très fier d'avoir contribué, en collaboration

avec les acteurs du secteur, à la mise en place opérationnelle de cette plateforme, qui permettra de faciliter la vie de dizaines de milliers de personnes âgées et de leurs aidants, notamment grâce à un annuaire des établissements d'accueil, à la constitution d'un dossier unique, ou encore au suivi en ligne de l'avancement de la demande », explique Véronique Cadudal, vice-présidente du Département des Côtes d'Armor déléguée à l'autonomie.

Le service en ligne est accessible à l'adresse :

trajectoire.sante-ra.fr

Vous recherchez un établissement pour vous ou un proche âgé

Rendez-vous sur
ViaTrajectoire
Une orientation personnalisée

- ✓ Un service national unique et gratuit
- ✓ Un recensement complet de l'offre
- ✓ Une démarche personnalisée et sécurisée
- ✓ Une inscription en quelques clics

ars
Côtes d'Armor le Département

Mets-toi à l'ombre d'un parasol pour ne pas griller comme un homard

3 fois plus de cancers de la peau en Bretagne.
Protégeons-nous !
www.alerte-breizh.fr

Mets plus de soleil sur ta tête que de beurre sur ta tarte

3 fois plus de cancers de la peau en Bretagne.
Protégeons-nous !
www.alerte-breizh.fr

NAISSANCES *

Noms et Prénoms	Date	Ville
Tsörhen BRAULT	10 janvier 2025	RENNES
Baptiste JACOB	02 février 2025	SAINT-GRÉGOIRE
Yuna MARIE BAILLOT	12 février 2025	SAINT-MALO
Alice DUCAMP	04 mars 2025	RENNES
Soline IHRY	30 mars 2025	SAINT-GRÉGOIRE
Leyna ROUXEL PELÉ	11 avril 2025	SAINT-GRÉGOIRE
Adèle MAUFRAIS	30 avril 2025	SAINT-GRÉGOIRE

* les enfants dont les parents ont refusé une parution dans la presse, n'apparaissent donc pas dans le bulletin.

MARIAGES

Noms et Prénoms	Date
LATOUCHE Normann et PIATENKO Elena	20 décembre 2024
BRICHET Didier et GASTEBOIS Evelyne	08 mars 2025
BARDON Gwenhaël et RIVARD Mélodie	03 mai 2025

DÉCÈS

Noms et Prénoms	Date	Ville
PAINBÉNI Jean	10 décembre 2024	RENNES
SIMON Jeannine (veuve ESNAULT)	4 janvier 2025	PLOUASNE
TANNOUX Emile	14 janvier 2025	DINAN
RIOCHE Alcide	21 février 2025	DINAN
LINHARES Antonio	3 mars 2025	SAINT-GRÉGOIRE
DENOUAL Paulette (veuve MORIN)	23 mars 2025	PLOUASNE
TANET Patrick	11 avril 2025	RENNES
MONNIER Pascal	21 avril 2025	RENNES
SAMSON Marie (veuve RIAUX)	15 mai 2025	DINAN

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE	N° PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
07-01-2025	0222082500001	9 La Ville Besnou	Construction hangar
14-01-2025	0222082500002	Rue des Mares	Construction maison
30-01-2025	0222082500003	La Villaise	Extension maison
06-03-2025	0222082500004	La Ville Oger	Construction
06-03-2025	0222082500005	4 La Ribaudais	Rénovation et réhabilitation maison
27-03-2025	0222082500006	1 Bis La Guillomerai	Restauration bâtisse en habitation
16-04-2025	0222082500007	Rue F. Letellier	Construction maison

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DATE	N° PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
07-12-2024	0222082400087	10 La Vieux Ville	Véranda
09-12-2024	0222082400088	95 Les Champs Thieubry	Pose panneaux photovoltaïques
11-12-2024	0222082400089	76 La Pondelais	Modification entrée et pose portail
17-12-2024	0222082400090	Rue F. Letellier	Division en vue de construire

DÉCLARATIONS PRÉALABLES (SUITE)

DATE	N° PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
19-12-2024	0222082400091	La Crois du Bois	Division en vue de construire
07-01-2025	0222082500001	43 Le Bois Genilleul	Changement des huisseries
08-01-2025	0222082500002	9 Allée de Langevinais	Changement porte garage
11-01-2025	0222082500003	4 Allée le Domaine	Pose d'une clôture
22-01-2025	0222082500004	Rophemel	Changement fenêtres et portes
01-02-2025	0222082500005	20 La Crois du Bois	Création de 2 silos
31-01-2025	0222082500006	37 le Hil	Ouverture fenêtres
11-02-2025	0222082500007	10 Lantran	Ouverture fenêtres
12-02-2025	0222082500008	Le Clos Derrière	Abattage haie bocagère
12-02-2025	0222082500009	19 Carros	Installation panneaux photovoltaïques
15-02-2025	0222082500010	26 La Crois Frotin	Porte de garage, portail, création muret
17-02-2025	0222082500011	10 La Bourdelais	Pose panneaux photovoltaïques
18-02-2025	0222082500012	Rue F. Letellier	Division en vue de construire
26-02-2025	0222082500013	6 Landeneuc	Création baie vitrée, porte et 2 fenêtres
26-02-2025	0222082500014	3 Bis Rue de la Croix Blanche	Division en vue de construire
04-03-2025	0222082500015	5 Rue F. Letellier	Pose vélux
05-03-2025	0222082500016	68 Launay Chapelle	Piscine, abris de jardin, vélux
11-03-2025	0222082500017	Le Coudray	Agrandissement de 2 ouvertures
15-03-2025	0222082500018	12Bd de la Gare	Clôture terrasse, clôture et portail
18-03-2025	0222082500019	32 Le Bois Genilleul	Changement lucarne par vélux
21-03-2025	0222082500020	8 Landeneuc	Installation panneaux photovoltaïques
20-03-2025	0222082500021	4 Rue des Mares	Clôture terrain
01-04-2025	0222082500022	2 Bis rue de la Croix Blanche	Clôture
03-04-2025	0222082500023	38 bd de la Gare	Clôture
04-04-2025	0222082500024	19 Allée des Mares	Clôture
05-04-2025	0222082500025	99 La Saisonais	Installation panneaux photovoltaïques
09-04-2025	0222082500026	L' Eclache	Installation serre, bassin récupération eau
23-04-2025	0222082500027	La Roche	Création vélux
28-04-2025	0222082500028	107 La Saisonais	Fermer carport, abris de jardin
06-05-2025	0222082500029	4 Place de la Poste	Pose panneaux photovoltaïques
15-05-2025	0222082500030	Plouasne	Abattage d'arbres
15-05-2025	0222082500031	Plouasne	Abattage d'arbres

Bien se conduire avec un chien : les bases à connaître

Être propriétaire d'un chien est une véritable responsabilité qui implique le respect de plusieurs règles, pour une bonne cohabitation avec les autres usagers de l'espace public. Voici ce qu'il faut garder en tête, pour être en pleine conformité avec la loi :

■ Tenue en laisse obligatoire

Les règlements sanitaires départementaux imposent que tout chien soit maintenu en laisse à l'intérieur de l'agglomération, sur les voies, parcs et jardins publics.

■ Déjections canines

Un devoir de propreté : il est formellement requis de ramasser les crottes de son chien sur la voie publique et dans les espaces verts, sous peine d'amende.

■ Responsabilité en cas d'incident

Si votre chien mord quelqu'un, provoque un accident ou s'en prend à un autre animal, vous êtes légalement responsable des conséquences. Votre assurance responsabilité civile peut être sollicitée dans ce cas.

Afin de s'assurer que ces précautions sont respectées à la lettre, une sanction a été prévue par la loi. En effet, les contrevenants s'exposent à une amende de 750 €, un montant plus élevé que la normale afin de dissuader le plus de personnes possibles.

De même, vous encourez également une amende, à hauteur de 35 €, si vous ne ramassez pas les déjections de votre animal sur la voie publique.

Enfin, ne pas tenir son chien en laisse en zone urbaine peut entraîner une contravention de 2^e classe, d'un montant de 35 €, pouvant aller jusqu'à 150 € en cas de récidive.

Les maires sont habilités à mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux en vertu du pouvoir de police générale conféré par le Code général des collectivités



Si tu tiens à moi,

SURVEILLE-MOI !

Vous êtes responsables des dégâts causés par votre chien.

territoriales et des pouvoirs de police spéciale attribués par le Code rural.

Les articles L2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales permettent aux maires, autorités de police municipale, de prendre et de faire respecter toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de leur commune.



Durant cette période estivale, les bureaux de la Mairie et de l'Agence Postale Communale seront fermés :
le samedi 16 Août

RAPPEL !

PRÉVENTION CONTRE LES NUISANCES SONORES

Pour les Côtes d'Armor, l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 fixe les horaires ci-dessous :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Tarifs des locations des salles communales 2025

ESPACE DÉRIOLE	Associations commune	Associations extérieures	Privés et entreprises de la commune	Privés et entreprises extérieures
Grande salle + bar	200 €	350 €	250 €	400 €
Petite salle + bar	120 €	200 €	150 €	300 €
2 salles + bar	300 €	450 €	350 €	600 €
2 salles + bar (mardi, mercredi, jeudi, sauf férié)	250 €	250 €		
Gradins	75 €	75 €	150 €	150 €
Cuisine	70 €	100 €	70 €	100 €

ÉLECTRICITÉ

Grande salle	40 €
Petite salle	30 €
Deux salles	60 €
Cuisine en suppl.	20 €

DIVERS

Couverts / personne	0,25 € l'unité
Chèque de réservation	150 €
Dépôt de garantie	1 000 €



SALLE DES FÊTES

Particuliers de Plouasne (Mariage ou manifestation familiale)	130 €
Associations	60 €
Deuxième jour	65 €
Vin d'honneur	70 €
Soirée associations	60 €
Consommation électricité	0,20 € du kWh

SALLE POLYVALENTE

Vin d'honneur Réunions diverses	50 €
------------------------------------	------

SALLE OMNISPORTS

Événements divers	100 €
Électricité	50 €

BON À SAVOIR : Pour la deuxième journée, le tarif de la location des salles communales est à moitié prix !



Calendrier des manifestations

DATE	MANIFESTATION ET ORGANISATEUR	LIEU
JUILLET		
5 & 6	Privé (Grande salle)	ED
12 & 13	Privé (Petite salle)	ED
20	Loto - Club Bonne Humeur	ED
26	Bal et feu d'artifice - Comité des Fêtes	ED
27	Foulée de la Voie Verte	Bourg
AOÛT		
15,16,& 17	Privé (les 2 salles)	ED
23 & 24	Privé (Petite salle)	ED
25 au 31	Asso "Nature Sauvage et Vivante"	SdF
SEPTEMBRE		
5	Forum des Associations	SdF
7	Poulet grillé - Socité de Chasse	La Gare
6 & 7	Privé (Grande salle)	ED
12, 13 & 14	Privé (les 2 salles)	ED
20 & 21	Privé (Petite salle)	ED
OCTOBRE		
1	Portes-ouvertes France-Services	ED
5	Loto CBH	ED
10	Assemblée Générale de Groupama	ED
11 & 12	Exposition - "Utilisons Nos Mains"	SdF
12	Loto - Familles Solidaires Bretagne	ED
18 & 19	Privé (Petite salle)	ED
19	Braderie	Bourg
25 & 26	Privé (Petite salle)	ED
25	Groupama - révision extincteurs ouvert à tous	SP
25	Catch	SO
26	Halloween	La Gare
NOVEMBRE		
2	Loto Foot	ED
11	Commémoration Armistice de la 1 ^{ère} guerre mondiale	Bourg / SdF
16	Loto - Comité des Fêtes de Tréfumel	ED
18	Repas Club Bonne Humeur	ED
22	Ste Barbe Pompiers	ED
30	Loto - Asso "Les doigts de fée du Lou"	ED
DÉCEMBRE		
13 & 14	Marché de Noël	ED
19	Arbre de Noël APEL	SdF
31	St Sylvestre -Organisé par "Plouasne en Folie"	ED

SP : Salle Polyvalente • ED : Espace Dériole • SA : Salle Associations
 • SdF : Ancienne Salle des Fêtes • SO : Salle Omnisports

Liste des assistantes maternelles agréées

Nom & Prénom	Adresse	Contact	Agrément / Capacité
BOURGAIN Claire	6 Les Eves	Tél 06 23 41 91 44	Maternel / 3M
CADORET Amelie	3 rue des Mares	Tél 06 72 65 26 65	Maternel / 2M
CANOVA Marie-Noëlle	18 Bd de la Gare	Tél 02 96 86 40 95	Maternel / 2M
CHATAIN Nadia	5 L Eclache	Tél 06 22 75 32 18	Maternel / 4M
CHILOUP Catherine	36 La Ville Eon	Tél 02 96 86 40 49	Maternel / 3M
COUPE Isabelle	1 Allée du Langevinais	Tél 02 96 86 49 64	Maternel / 3M
DUFUIL Béatrice	11 Rue François Letellier	Tél 06 63 32 83 77	Maternel / 4M
JOUENNE Camille	5 La Ville Ory	Tél 06 65 69 60 81	Maternel / 3M
LAUNAY Evelyne	19 Allée du Hil	Tél 02 96 86 41 19	Maternel / 4M
LEGRAND Karine	20 Allée du Langevinais	Tél 02 96 86 47 46	Maternel / 4M
LENCLUME Marie Sabine	13 Allée Des Aulnes	Tél 02 96 86 48 01	Maternel / 4M
MAHE Patricia	18 Traveneuc	Tél 02 96 86 41 54	Maternel / 3M
MORILLON Yasmina	8 Allée des Aulnes	Tél 06 88 83 87 31	Maternel / 4M
MURY Christelle	18 Allée du Langevinais	Tél 02 96 86 42 70	Maternel / 4M
PRIOUL-RENAULT Élodie	7 Allée des Aulnes	Tél 06 15 86 78 72	Maternel / 4M
RACAPE Claudie	22 Allée du Hil	Tél 02 96 86 48 11	Maternel / 3M
ROLLAND Valérie	17 Kerfin	Tél 02 96 86 43 18	Maternel / 4M



Vendredi 5 septembre 2025

A partir de 16h30

Ancienne Salle des Fêtes – 7 Bis, Rue de la Libération

Nouveau au Pôle Santé, à côté de la pharmacie

Rey-flexologue Margareth, réflexologue intégrative certifiée.

Mon travail est de venir contacter par pressions douces et manuelles, des zones dites réflexes situées sur les pieds et correspondant aux organes, glandes et différents système du corps. Cette stimulation mobilise le principe d'autorégulation de la personne, capacité naturelle que le corps a pour s'équilibrer.

Quelques bienfaits de la réflexologie, détente et relaxation, amélioration du stress, diminution et/ou soulagement d'un grand nombre de troubles fonctionnels.

Je pratique à domicile autour de Dinan et le mercredi au 25 rue Bertrand Duguesclin à Plouasne.

Sur rendez-vous
06 43 84 94 08 • reyflexologue.wixsite.com/margareth

Marie-Hélène LE PANSE, psychopraticienne certifiée

Formée à la relation d'aide et en thérapie de soutien, mon travail consiste à accompagner mes patients pour

identifier et comprendre la sources de leurs souffrances émotionnelles (qu'elles soient liées à des événements passés, des relations difficiles, ou des difficultés présentes dans leur vie quotidienne). En thérapie individuelle ou en couple, je vous accompagne dans votre cheminement personnel : relations, émotions, estime de soi, deuil, transition de vie... Ensemble nous démêlons ce qui pèse pour retrouver ce qui fait sens.

Consultation sur rendez-vous: 07 62 57 36 69

Elodie GROSSEUVRE, Maître Praticienne Reiki

Je propose des soins énergétiques pour vous aider à retrouver détente, équilibre et bien-être. Le Reiki est une méthode naturelle qui agit par opposition des mains pour réharmoniser les énergies du corps.

Sur rendez-vous:
06 58 00 30 71 • lameagitdureiki.fr



Renouvellement du matériel portatif
100% électrique pour le service
technique de la commune

Prochainement
Ouverture
d'un **lavomatique**
à **Plouasne**



SANT'& COMMUNE Votre mutuelle Communale

Votre commune de Plouasne a choisi Groupama comme partenaire pour votre santé !

PRENEZ RENDEZ-VOUS ET DÉCOUVREZ LES TARIFS PRÉFÉRENTIELS QUI VOUS SONT RÉSERVÉS* !

*offres soumises à conditions disponibles jusqu'au 31/12/2025 dans les agences Groupama des départements 22, 29, 35, 44, 49, 56.

Groupama et votre commune vous proposent une mutuelle communale. Le principe : une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs réservée aux habitants de Plouasne.

Vous avez le choix entre 3 formules qui vous permettent d'être remboursé de vos dépenses de santé selon vos besoins et votre budget⁽¹⁾ :

- **Une formule «Éco»** couvrant les besoins de base en matière de soins médicaux et d'hospitalisation,
- **Une formule «Equilibre»** répondant à des besoins de base en matière de soins médicaux et d'hospitalisation et permettant des remboursements en dentaire et optique,
- **Une formule «Confort»** qui répond à des besoins importants en matière de soins médicaux, dentaire/optique, hospitalisation.

Vous pouvez bénéficier de nombreux avantages communs aux deux formules : aucune limite d'âge, aucun questionnaire médical et une couverture immédiate à vie ; prise en charge intégrale de vos verres progressifs, sélectionnés par les opticiens du réseau de partenaires santé Sévéane (hors traitements) ; jusqu'à 30 heures par an d'aides ménagères et garde à domicile pour les hospitalisations de plus d'une journée...

POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous dans l'agence Groupama de Caulnes
Agence Groupama de Caulnes : 24 rue de Dinan - Tél. 02 96 83 85 14

⁽¹⁾ Les prestations et services de l'offre sont soumis à conditions. Pour connaître les conditions d'intervention, se renseigner auprès de l'agence Groupama de Caulnes.





École primaire publique de Plouasne

Le travail de réflexion mené depuis la rentrée scolaire sur la réécriture du projet d'école se poursuit, il sera présenté en conseil d'école à la rentrée prochaine.

« le projet d'école...définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints ». Article L.401-1 du code de l'éducation.

Ce projet d'école est défini pour 5 ans avec des réajustements chaque année si besoin.

Beaucoup des actions inscrites au projet d'école et menées tout au long de l'année en classe se concrétisent par des sorties et activités extérieures. Nous tenons à préserver au maximum l'ancrage et le partenariat local. En voici quelques exemples :

- 6 jours de classe voile (jeudi et vendredi pendant 3 semaines) et course d'orientation à Bétineuc avec l'OSLPE pour les 39 CM2 avec un 7ème déplacement pour la rencontre : « Écoles toutes voiles dehors ».
- Intervention Maison de la Rance, maison des Faluns pour les CE2 et CM1
- Olympiades avec la classe de Guenroc au gymnase du collège pour les classes maternelles

Depuis janvier plusieurs classes affiliées à l'USEP 22 ont participé à des rencontres avec d'autres écoles du département.

Pour les CM1 la validation du « savoir rouler à vélo » a été l'occasion de travailler sur l'histoire locale avec une visite du château du Hac.



Pour les CM1-CM2 : Après quatre mois de travail avec l'artiste Marjorie Blériot, les élèves de la classe ont présenté avec brio une pièce de théâtre à leur famille. Noyés dans leur pull en laine, les enfants ont accueilli le public au sein même de l'école. Une dizaine de scénettes jouées devant leurs parents pour raconter avec leurs mots d'enfants leur désir de grandir mais aussi leurs peurs et inquiétudes, sans oublier le passage où chaque parent a pu se reconnaître...

Ce projet d'éducation artistique et culturel financé par la DRAC, la commune de Plouasne et l'APE et avec la participation de bénévoles de l'association « Utilisons

nos mains » pour les décors, en partenariat avec Théâtre en Rance et Marjorie Blériot de la compagnie « Les Gens comme Tout le Monde » a fait l'unanimité auprès des parents et invités à la représentation.



Certaines actions permettent aussi de fédérer l'ensemble des élèves :

« La grande lessive » dont le thème cette année était « Du papier, des papiers, vos papiers »

« Le défilé de mardi gras » qui a mené les élèves de l'école à la gare en passant par la résidence senior, la place de



l'église et le marché, défilé suivi par plusieurs parents.

Nous remercions les parents bénévoles qui s'investissent au sein de l'APE pour proposer des animations et actions permettant de financer les projets et sorties extérieures. Merci aussi aux parents accompagnateurs.

Les effectifs à Plouasne se maintiennent mais baissent à St Pern. A la rentrée prochaine nous aurons toujours 6 classes à Plouasne et 4 classes à St Pern.

Pour les nouveaux Plouasnais et pour les parents d'enfants nés en 2022 ou avant, il est encore temps de passer en mairie pour les inscriptions si vous ne l'avez pas déjà fait.

Régine HENRY, directrice.

HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Prévention & lutte

- ### 1 VOUS ÊTES VICTIME ?

 - Ne restez pas seul.
 - Parlez de la situation à un proche ou un professionnel.
 - Conservez des preuves.
- ### 2 VOTRE ENFANT EST HARCELÉ ?

 - Soyez à l'écoute de votre enfant et rassurez-le.
 - Prenez rendez-vous avec l'établissement pour exposer les faits.
 - Signalez les contenus sur Internet qui portent atteinte à votre enfant.
- ### 3 3020 POUR UN SIGNALEMENT

 - Numéro gratuit joignable du lundi au vendredi (9h à 20h) et le samedi (9h à 18h).
 - Un agent pourra vous écouter et vous orienter.
- ### 4 3018 EN CAS DE CYBERHARCÈLEMENT

 - Numéro gratuit disponible 7j/7, de 9h à 23h.
 - Une équipe de professionnels (psychologues, juristes, etc.) sera à votre écoute.
- ### 5 PRÉVENIR UN PROFESSIONNEL

 - Rapportez la situation à un professionnel, notamment au sein de l'établissement.
 - Il pourra engager une **procédure disciplinaire**.

DemarchesAdministratives.fr



Une année scolaire riche et variée au collège La Gautrais

Comme tous les ans, les enseignants du collège n'ont pas compté leurs heures pour préparer séjours et voyages et permettre aux élèves de tous niveaux de bénéficier de sorties de qualité.

Dès septembre, à quelques jours de la rentrée, les nouveaux 6^{es} sont partis en séjour d'intégration à la base nautique de Lancieux.

Dans le même mois, les latinistes de 3^e ont été visiter la villa romaine du Quiou, tandis qu'une première sortie emmenait les membres de l'association sportive à Bétineuc.

Dans le cadre du festival du cinéma allemand «l'Automnale», une sortie cinéma a été organisée le 14 novembre 2024 pour tous les élèves germanistes qui ont vu le film « Der Pfad » (le chemin) au cinéma Émeraude de Dinan en version originale allemande sous-titrée en français.

« Der Pfad » réalisé par Tobias Wiemann a été élu Lauréat du meilleur film Jeunesse aux Germany films Awards 2023.

Les élèves ont pu découvrir une œuvre en langue allemande, et étudier son contexte historique à travers l'histoire du film. Ils ont pu poursuivre l'analyse en classe et comprendre le quotidien des personnages du film à cette époque.

Le jeudi 23 janvier, les élèves de 3^e étaient en sortie au planétarium de Rennes. Au programme de cette sortie :

la vie des étoiles. Les élèves ont ainsi pu compléter leur apprentissage et répondre à leurs différentes interrogations sur ce domaine fascinant tout en se laissant guider par ce voyage merveilleux au cœur des étoiles.

A quelques jours d'intervalle, tous les 5^{es} se sont rendus à Bécherel pour participer à différents ateliers autour du livre.

Fin janvier, les 6^e et 5^e ont assisté à la pièce « Les Voyageurs imaginaires » de la C^{ie} Oscalie. L'abribus qui sert de décor au spectacle est un lieu de rencontres donnant un aperçu sur la diversité de l'œuvre de Molière à travers plusieurs extraits de ses pièces les plus célèbres.

Fin avril, ce sont les 4^e et 3^e qui ont vu le « Récital technologique » Connexion(s) de la C^{ie} A corps perdus. Le spectacle a été l'occasion de réfléchir au monde du travail, à la protection des données, aux algorithmes...

Les deux représentations ont été suivies d'échanges avec les artistes. Les élèves ont pu les interroger sur le spectacle vu, mais aussi sur les métiers de la scène.

Et nous avons eu le plaisir de découvrir sur scène deux habitantes de la commune dans leur métier de comédiennes... La mise à disposition de la salle Dériole par la mairie de Plouasne a permis à tous les élèves de voir un spectacle dans d'excellentes conditions. Qu'elle en soit vivement remerciée.

En février, comme tous les ans, dans le cadre de la liaison écoles/collège, le collège de Plouasne a accueilli 78 CM2 des écoles du secteur, dont les 39 CM2 de l'école de Plouasne, pour un défi mathématique avec les 58 élèves de 6^e du collège, 24 équipes mixtes de 5 à 6 élèves, composées de 3 élèves de CM2 avec 2 ou 3 élèves de 6^e, ont résolu quatre grands défis.

L'objectif premier est d'amener les élèves à appréhender les mathématiques de manière ludique en résolvant des énigmes ouvertes n'impliquant pas la mise en œuvre d'une procédure unique. L'esprit de créativité, le bon sens, l'imagination sont des compétences qui ont pu s'exprimer et être valorisées.

Une animatrice des archives départementales est venue présenter en mars pour les 5^{es} un atelier autour des sceaux du Moyen-Age.

Le 1^{er} Avril, les 4^{es} ont pris la direction de Dinan pour découvrir la médiathèque. Ils ont aussi pu aller s'offrir un livre de leur choix à la librairie du Grenier.

Nos 3^{es} hispanisants et germanistes confondus ont fait route jusque à Barcelone la semaine précédant les vacances d'avril.



Encadrés par 5 de leurs professeurs, les collégiens ont eu la chance de découvrir différents aspects de la culture espagnole et catalane. Plus que linguistique, il s'agit pour les élèves d'une ouverture à la culture d'un autre pays et l'aventure a plu à tous : pari gagné !

Accueillis dans des familles espagnoles, ils ont visité la Sagrada Família et vu les célèbres "casas" de Gaudí, déambulé dans les rues du "Poble Espanyol" au sein duquel ils ont confectionné des tapas, créé des collections de détails d'œuvres appartenant au patrimoine artistique catalan au MNAC, découvert l'histoire et les fondations de la ville... entre bien d'autres choses.

« C'était incroyable ! J'ai tout aimé » lance un élève de retour sur les bancs du collège.

Ce premier séjour sans l'accompagnement des familles est un premier pas vers l'autonomie, l'opportunité de

pouvoir prendre confiance en sa capacité à se retrouver plus ou moins loin des siens, une aventure partagée, forte en émotions, de laquelle on ressort tous grandis et avec des souvenirs plein la tête.

Le collège remercie les généreux donateurs qui ont facilité l'organisation de ce séjour à l'étranger et des suivants et ses partenaires mécènes Olivier Galand (Maçon à Évran) et le supermarché G20 de Plouasne.

Le mardi 13 mai, les élèves éco-délégués ont participé à une journée de découverte de la Rance et de leur environnement proche. Ils sont allés à Lanvallay, rencontrer des associations et des professionnels qui exploitent des terres au lieu dit Les Rouffs.

Bertrand Evain, de l'association « Les jardins solidaires du pays de Dinan », Mathilde Jouault, floricultrice professionnelle, et Claire Zuliani, de l'association Les vigilantes, leur ont parlé de leur démarche, de leurs objectifs.

Ensuite, ils sont allés à pied au port de Dinan. Ils ont visité l'exposition permanente de la maison de la Rance. Après un pique-nique dans le théâtre de verdure de la Maison de la Rance, ils ont embarqué pour une découverte en bateau de la Rance canalisée, de Dinan à l'écluse du Livet, et grâce aux animateurs Amaury et Laurent, découvert la vie de la faune de la rivière.

Quelques jours après la commémoration du 80^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, les élèves de 3^e se sont une nouvelle fois immergés au cœur de l'Histoire avec une visite des sites du Débarquement en Normandie.

C'est sous un soleil radieux qu'ils ont pu appréhender le rôle du port artificiel d'Arromanches dans le ravitaillement des troupes débarquées le 6 juin 1944.

« Je ne voyait pas ça si grand », « mais ça flottait vraiment ? », « les chars roulaient vraiment dessus ? », voilà quelques-unes des remarques des élèves impressionnés, malgré la marée haute, par les vestiges de cette construction éphémère.

Puis ils se sont rendus aux Batteries de Longues sur Mer. L'après-midi fut consacré à la visite du cimetière américain de Colleville sur Mer et du cimetière allemand de La Cambe. L'occasion pour les élèves de comparer les deux lieux, de se rendre compte du lourd bilan humain de cette opération militaire hors-norme mais aussi de s'intéresser à la naissance de l'amitié franco-allemande d'après-guerre.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du programme d'Histoire et du Parcours citoyen. « Notre volonté est de poursuivre le travail autour de la mémoire des conflits du XX^e siècle mais aussi de sensibiliser les élèves à l'importance de la paix dans le contexte actuel incertain », note Marylise Duvet enseignante d'Histoire-géographie.

Petit collège, certes, mais de grands et beaux projets pour tous nos élèves.

Rentrée théâtrale à Plouasne

L'espace de création théâtrale rouvre ses portes à partir du 17 septembre 2025, les mercredis de 13h30 à 15h pour les enfants de 10 à 15 ans. La metteuse en scène Marion Petitjean de la Cie A Corps Perdus mènera des séances de répétitions avec les enfants.

Au programme : des jeux ludiques pour développer l'expression et la confiance, des exercices d'improvisation, un travail autour du corps et de la voix, le tout dans la bonne humeur et la bienveillance. À la fin de l'année, un spectacle sera présenté devant le public.

Les répétitions auront lieu à la salle des fêtes de Plouasne. Je serai présente au forum des associations pour présenter cette activité.



Pour tout renseignement ou pré-inscriptions n'hésitez pas à me contacter.

cieacorpssperdus@gmail.com / 0683098365

Tarif : 200 € pour l'année



Utilisons nos mains

En plus des séances habituelles avec les adultes et des demi-journées aux vacances scolaires avec les enfants (confection des protèges carnets), l'association a participé au projet des classes de cycle 3 de l'école publique. Suite au spectacle "Tricot", pendant plusieurs semaines, des membres de l'association se sont rendues dans les classes de Mme Poac et Mr Plestan pour aider les élèves à fabriquer les décors en laine de la pièce de théâtre écrite par leurs camarades de la classe de Mme Tanguy. Un projet correspondant parfaitement aux objectifs de transmission des savoir-faire et d'utilisation de matériaux de récupération de l'association. Les élèves ont découvert des techniques pour utiliser la laine (pompons, tricotins) et se sont initiés à la couture avec une grande motivation. Nous vous invitons à venir découvrir les travaux de notre association qui organisera une exposition-vente de patchwork, couture, céramique et autres arts créatifs les 11 et 12 octobre 2025.

Un salon de thé et une tombola d'une dizaine de lots créés par nos adhérentes vous seront aussi proposés.

Expo-vente d'Utilisons nos mains

Samedi 11 octobre de 10h à 18h. & Dimanche 12 octobre 10h à 17h.

Ancienne salle des fêtes de Plouasne

La gym

Nous avons terminé notre saison sportive par un pique nique familial le 27 juin avec les adhérents des 2 groupes d'activité. Emilienne PERCHEREL BERTHAULT anime les séances des lundis de 19 h à 20 h (gymnastique d'entretien) à la Salle Omnisports et les mercredis de 10 h 45 à 11 h 45 (sport santé bien être) à la Salle Polyvalente. Une activité physique régulière permet de conserver souplesse et équilibre et d'être bien dans son corps. Venez nous rencontrer, 2 séances découvertes sont offertes (certificat médical à prévoir). Nous serons présents au forum des associations.

Bonnes vacances à tous.

sportpourtous.plouasne@gmail.com - tel 02 96 86 46 48 ou 02 96 86 09 54



Le Comité des Fêtes de Plouasne

Le comité des fêtes de Plouasne, composé de membres du bureau et de bénévoles motivés, est toujours à la recherche de nouvelles personnes prêtes à s'investir. Nous pensons que plus nous serons nombreux, plus chacun pourra trouver sa place et contribuer à son rythme. Grâce à la volonté et l'enthousiasme de tous, nous restons déterminés à animer notre commune et à divertir les Plouasnais et Plouasnaises ! Nous comptons sur tous les futurs bénévoles pour rejoindre l'aventure !

Samedi 26 juillet 2025 - Espace Dériole

Fête communale de Plouasne

À partir de 15h00 : Jeux de pétanque et de palets, structures gonflables pour enfants, jeux en bois, maquillage, balades à poney, vente de crêpes, gâteaux, buvette.

À partir de 18h30 : Ouverture du bar de la salle Dériole, repas « Mix Grill » : Mix Grill, Frites, fromage, dessert, café et boissons comprises (15 €/ adulte, 10 €/ enfant). Soirée DJ, Feu d'artifice.

Réservation au 06.33.65.33.49 avant le 12 Juillet 2025



Dimanche 27 juillet 2025 - Bourg de Plouasne

Les Foulées de la Voie Verte

Courses de 5 km et 10 km – départ à 10h00, course des enfants en fin de matinée, remise des lots à l'issue des épreuves.

Dimanche 19 octobre 2025 - Bourg de Plouasne

Braderie d'automne

Suite aux bons retours de la braderie de printemps, la braderie d'octobre se tiendra Sans réservation, Emplacements libres, Tarif : 2 € le mètre linéaire, Restauration et buvette.

Tout le bureau et les membres du comité des fêtes vous remercient pour vos participations et votre soutien. Nous espérons vous voir nombreux à nos événements !

Etyope Zumba

L'année s'est terminée fin juin dans une ambiance conviviale et reprendra le 10 septembre 2026 tous les jeudis (hors vacances scolaires) à 19 h 15. La Zumba est un excellent moyen de partager un bon moment pour votre santé physique et morale. Cette activité est accessible à tous quel que soit votre profil ou capacité physique et de plus vous allez vivre un moment très fun en musique dans lequel vous allez pouvoir lâcher prise.

Etyope sera présente au forum des associations de Plouasne mais vous pouvez dès à présent vous inscrire au 02 99 09 50 47 (Sylvie)



Catch - Rappel

Samedi 25 octobre 2025 Salle Omnisports - La Gautrais à Plouasne

Le 25 octobre 2025, aura lieu le gala de catch de Plouasne. Après de nombreux reports de la date, dûs au désistement de la Rixe, c'est avec une nouvelle équipe que sera organisé notre show international avec un nouveau son, de nouvelles lumières, un nouveau présentateur et la présence de catcheurs étrangers (belge, anglais, irlandais, espagnol etc.) sans oublier nos français et bretons. Ce sera un gala de grande qualité, pour tout public, ambiance assurée. Prix des entrées inchangé.

Renseignements :

Jean-Michel Hamonet : 06 65 37 29 79

Yoga à Plouasne

Séance le mercredi soir 18h30 / 20h00. Enseignante Véronique HARDY, diplômée de la FNEY. Les cours reprennent en septembre. Lieu : Salle de motricité École publique de Plouasne. Cours d'essai sur réservation.

Nous proposons également un cours en ligne et des stages le Dimanche matin. Plus d'infos sur le site rennes-yoga.net

Nous contacter :

ANANDA Véronique HARDY vero-gaetan@orange.fr



Club de la Bonne Humeur

Le Club vous fait part de ses activités pour cette rentrée 2025

- Dimanche 20 juillet - Loto à l'Espace Dériole
- Mardi 22 juillet – vacances du club
- Mardi 9 septembre – reprise du club à l'ancienne salle des fêtes
- Dimanche 5 octobre - Loto à l'Espace Dériole
- Mardi 18 novembre – repas du club à l'Espace Dériole
- Mercredi 3 décembre – Fêtons Noël avec Bastien Rémy et ses Bastiennettes, grand show Claude François et repas dansant, la danse se poursuivra tout l'après-midi - Prix adhérents 73€ / Non adhérents 83€

Tous les membres du Club vous souhaite un bon dernier semestre 2025 à tous.



Plouasne en folie

L'association Plouasne en Folie remercie tous ceux qui sont toujours fidèles à nos événements. Nous remercions également tous ceux qui nous aident dans la logistique : agriculteurs, associations, artisans, cuma, bénévoles, Mairie de Plouasne, Région Bretagne. Seul on avance mais à plusieurs on va plus vite et plus loin.

Cette année nous vous proposerons un Réveillon pour la Saint Sylvestre, dîner dansant à l'Espace Dériole, on vous attend nombreux.

La prochaine session d'Halloween aura lieu le dimanche 26 octobre, toujours à l'ancienne Gare de Plouasne. Cette année le thème change : Cirque Hanté.



**ABE - ASSO BRETAGNE
EVENEMENTS**
Mme **BOUCHET** Christine
12, Allée du Hil - PLOUASNE
06 67 09 17 59

AMICALE DES POMPIERS
Mme **FRESNOY** Anaïs

APE ÉCOLE PUBLIQUE
Mr **BOURGAIN** Jérémy
24, Allée des Aulnes
22830 PLOUASNE
presidenceapeplouasne@gmail.com

APEL ÉCOLE PRIVÉE
Mme **TUHEILLE** Sabrina
06 37 60 25 06

ASSO LES BOUT'CHOUS
Mme **LAUNAY** Evelyne
19, Allée du Hil - PLOUASNE
02 96 86 41 19

**ASSO NATURE SAUVAGE ET
VIVANTE**
Formation et ateliers
dans le bien-être
naturesauvageetvivante@gmail.com

ASSO SAINT JOSEPH
M Michel **PETIPAS**
02 96 86 41 56

BIBLIOTHEQUE
Mme **GESFEROIS** Corinne
La Gautrais - PLOUASNE
bm.plouasne@orange.fr

BOXE THAÏ
L'Hermine **Thai Boxing**
Mr **GALLO** Thiebaud
07 87 45 58 18
t.gallo1@hotmail.fr

CHASSE (SOCIÉTÉ DE)
Mr **NEVEU** Jacky
06 86 96 70 64

**CERCLE CULTUREL
RANCE LINON**
Mme **PEIGNÉ** Laurence
1, Le Prèl
06 31 24 43 69
peignelf@orange.fr

CLUB MULTICOLLECTIONS
Mr **CLERET**
06 16 04 57 59

COMITÉ DES FETES
06 33 65 99 49

**COUTURE
UTILISONS NOS MAINS**
Mme **PEARCE** Karen
11, Lantran
02 96 86 45 55
revolution_1789@hotmail.co.uk

**DANSER POUR LA JOIE
ET LA SANTÉ**
Mme **HERBEL** Françoise
02 96 85 18 59

**DANSES LATINES
FLOW EN DUO**
Mr **COULOMBEL** Bertrand
06 37 19 65 13

EVY'DANSE
Mme **AUBEY** Céline
17, Allée des Ferrières
06 65 61 86 65

FIT & RUN
Mr **CASTEL** Ludovic
06 17 72 77 45
ludoviccastel@sfr.fr

FNACA
Mr **GLÉMÉE** Jean
11, Berbossou
02 96 83 45 70

**FOOT - US PLOUASNE
SAINT-JUVAT**
Mr **BAZY** Yves
2, La Ville es Neveu
02 96 83 43 14 / 06 22 40 23 39

FOYER SOCIO EDUCATIF
Collège la Gautrais

GYMNASTIQUE ADULTES
Mme **RAMARD** Huguette
2, La Bourdelais
02 96 86 46 48
sportpourous.plouasne@gmail.com

**JUDO - DOJO PAYS DE
PLOUASNE**
Mme **Laurence BAZY**
Salle des Fêtes
7 bis, Rue de la Libération
02 96 83 43 14 / 06 25 87 13 96
yves.bazy@hotmail.fr

LES FOURMIS SOLI'TERRE
Protection
de l'environnement
en milieu rural
06 61 68 77 70
lesfourmissoliterre@gmail.com
facebook : les fourmis soli'terre
www.lesfourmissoliterre.fr

(LE) MARAIS FERTILE
Mme **MONTEIL** Claire
5, la Ribaudais
06 59 05 45 12

MOTO CLUB DINANNAIS
Mr **BLAIS** Michel
4, rue de la Cornette
22250 LANRELAS
02 96 27 36 92 / 06 81 65 89 85

OGEC
Mme **LE QUELLEC** Jeannie
06 09 21 07 27

PÊCHE - GAULE PLOUASNAISE
Mr **ROUAULT** Louis
9, La Gautrais
02 96 86 46 36

**PÊCHE SPORTIVE
TEAM SENSAS RANCE NEAL**
Mr **RUVAULT** Pierrick
43, Le Plessis Augat
02 96 86 47 81
ruault.pierrick@wanadoo.fr

PIERRES VIVES
Mairie
22630 LE QUIOU

PLOUASNE EN FOLIE
M. **Alain GALLAIS**
Mme **Nathalie ALIX**
06 72 37 85 32
sauzet.nathalie@orange.fr

Vie associative

QWAN KI DO
Salle des Fêtes
Rue de la Libération
Tél : 06 82 96 30 49
qwankidoplouasne@gmail.com

**RETRAITÉS - CLUB DE LA
BONNE HUMEUR**
Mr **MERLET** Jean-Baptiste
10, Allée du Domaine
02 56 38 56 83 / 06 19 96 68 28

**THÉÂTRE - PLOUANAD EN
SCÈNE**
Mr **AUBRY** Robert
14, Allée du Domaine
02 96 86 45 11

THÉÂTRE POUR ENFANTS
Cie à Corps Perdus
Marion **PETITJEAN-LACROIX**
06 83 09 83 65
cieacorpsperdus@gmail.com

VÉLO - ÉCOLE DE PISTE
Mr **BRADSHAW** Ian
Le Clos Collet
35360 MÉDRÉAC
06 63 20 39 54

YOGA - ANANDA
Cours à Plouasne et stages
Mme **HARDY** Véronique
06 87 74 11 59
vero-gaetan@orange.fr
www.rennes-yoga.net

ZUMBA
Association Etyope
Sylvie : 02 99 09 50 47
Magali : 06 03 52 04 51



L'Annuaire Professionnel Plouasnais

De nombreuses entreprises exercent à Plouasne, voici une liste que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifierons au plus vite.

mairie@plouasne.fr
Tél. 02.96.86.48.19

À la rencontre de...

Trois experts du bien-être réunis au 1 bis place de la poste !

Dans un cadre chaleureux et apaisant, une Sophrologue (Sindy), une praticienne en massage (Stéphanie), un hypnothérapeute (Sung Bock), vous accueillent pour un accompagnement sur mesure. Une belle synergie au service de votre équilibre et de votre sérénité.



TRAVAUX - HABITAT

ENTRETIEN EXTÉRIEUR

B.S.E.M

M Yoann MAINGUY
Vente bois de chauffage, abattage, aménagement espace vert, entretien
66 bis, La Laubaudais
yoannmainguy2@gmail.com
06 70 92 32 01

LES JARDINS DE LA BIOSPHERE

BAZY Vincent
Conception, création, entretien
2 Les Champs Ferron
tybaz@live.fr
02 96 87 56 54

G PAYSAGE

Guillaume TROUCHARD
Entretien jardin, tonte, débroussaillage, petits travaux de bricolage
5, la ville Ory
gpaysage22@gmail.com
06 25 98 06 95

N.L CRÉATIONS

Nicolas LHOMME
Terrasse, Aménagements extérieurs, Dallage-pavage
15, la robinerie
nl.creations22830@gmail.com
06 32 85 73 64

ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE CHAUFFAGE

CETRI

MALLE Christophe
Électricité industrielle et Tertiaire
11, La Vairie
06 63 60 32 66
Fax 02 96 83 44 74

GUEROC PIERRICK

Électricien
19, Lantran
02 96 83 48 26

MARCELLE BENOÎT

Électricien, plomberie
17 Rue B Duguesclin
02 96 86 48 08

TIPPING STÉPHEN

Plombier - Chauffagiste
8, Launay Hellon
02 96 86 49 51

VILANON SERVICES

Électricité et travaux menuiseries
4 Bis, Place de la Poste
02 96 86 40 51

MAÇONNERIE

AAMV RÉNOVATION

MAZILLE Antoine
Aide aux particuliers pour la réalisation de rénovation ou extension d'habitat
aamvrenovation@gmail.com
07 66 38 50 66

DAUGAN JEAN-YVES

Maçonnerie
11 Rue de la Libération
02 96 86 48 40

L2C CONSTRUCTION

Maçonnerie neuf, rénovation et travaux
9 ter, Rue B Duguesclin
06 63 57 76 79

ROBIN RÉNOVATION

Travaux de rénovation, agrandissements, pierres, murs de clôture, puits, ouvertures
15, La Rodais
06 73 55 32 27
gr.renovation22@gmail.com

MENUISERIE

ALIX CONSTRUCTION

Couverture, charpente et menuiserie
34, Le bois Genilleul
alix.constructions@gmail.com
07 62 08 24 72

AMENUISERIE

Alexis MARTIN
Menuiserie
4, ZA de la Gare
06 63 23 52 25

ART ET BOIS

Menuiserie d'agencement et ébénisterie
19, Callouët
02 96 86 42 01 - 06 01 64 48 61

CZ YA SAS

Couverture, zinguerie, pose de vélux, démoussage, ramonage
L'Aulnal - 35580 Lassy
czya@laposte.net
06 13 35 10 71 - 06 66 06 57 46

DG COUVERTURE

Couverture
dg.couverture27@gmail.com
06 74 94 85 39

FB COUVERTURE

Couverture Neuf, rénovation, réparation et ramonage
Bréchetreau Frédéric
frede.brech@gmail.com
06 51 63 44 04

GOUGH PAUL

Rénovation, menuiserie, couverture
4, Carros
02 96 86 46 18

MARTIN ETS

Menuiserie pvc, bois, alu
16, Le Val
02 96 83 40 20

PEINTURE DÉCORATION

ALLUR'DÉCOR

Artisans Peintres, décorateurs - sols
11, rue B Duguesclin
alluredecor35@gmail.com
06 83 91 62 83

ARMOR HABITAT

MULOT Didier
Vente en gros et aux particuliers, Peintures Enduits - Béton Ciré
14 ZA de la Gare
02 96 87 13 62

ATELIER ARECADRE

PELLE Christine
Fournitures encadrements, cadres
14, Launay Cramoux
02 96 86 40 30

GESLIN PATRICK

Peintre
9, La Ville Oger
02 96 86 44 98

SA PEINTURE

ABRAHAM Sylvain
Peinture et décoration, revêtements muraux et revêtement de sol
50, La Saisonais
06 26 54 52 41
sapeinture22@gmail.com

DIVERS BÂTIMENTS

A2B

Assainissement, fosses septique, vidange
29, rue de la Libération
02 96 80 50 65

B.H.R

Béton, béton armé et précontraint
Le Vauriffier
02 96 86 43 61

CARRIÈRES VAURIFFIER

1, Le Vauriffier
02 96 86 48 13

MATÉRIEL AGRICOLE

CUMA DE PLOUASNE

Matériel agricole
10, ZA de la Gare
02 96 86 42 99

EUREDEN

MAGASIN DE BRICOLAGE ET JARDINAGE - COOPÉRATIVE AGRICOLE
24, ZA de la Gare
02 96 86 46 15

GARAGISTE

GARAGE DE PLOUASNE

5, rue de la Croix Blanche
02 96 86 48 15

LA BRIE

Maintenance des Matériels agricoles,
poids-lourd, auto
ZA Plouasne
06 32 58 20 97
nicolas.pavageau@free.fr

SANTÉ

PÔLE SANTÉ

Rue Bertrand Duguesclin

CHIRURGIENS DENTISTES

BUNETEL Pierre-Axel
GUILLOU-COJAN Sylvie
HAMON Anaïs
TREGUIER Laure
02 96 86 48 76

DOCTEURS

BOUVET-MARECHAL Pauline
HAMOURIC Morgane
LE HELLOCO Thomas
02 96 80 82 63

INFIRMIERS

COROUGE - BUREL - ROULETTE
02 96 86 43 62

PHARMACIE

SALMON & LE POLODEC
02 96 86 48 78

HYPNOSE ERICKSONIENNE

DESBLÉS Véronique
06 61 11 33 79

REY-FLEXOLOGUE MARGARETH

réflexologue intégrative certifiée
06 43 84 94 08
reyflexologue.wixsite.com/
margareth

PSYCHOPRATICIENNE CERTIFIÉE

Marie-Hélène LE PANSE
07 62 57 36 69

MAÎTRE PRATICIENNE REIKI

Elodie GROSSOEUVRE
06 58 00 30 71
lameagitdureiki.fr

LOCAL PARAMÉDICAL

ANCIENNE POSTE

1 Bis place de la Poste

HYPNOSE ERICKSONIENNE

LEITNER Sung-Bok
06 75 17 35 79

O CŒUR DU BIEN ÊTRE

Stéphanie Leforestier
Massage bien-être sur RDV
06 60 25 27 12
stephanielebienetre@outlook.fr

SOPHROLOGUE CERTIFIÉE

WIGNACOURT Sindy
07 87 76 92 28
www.sindy-sophrologie.fr

ALIMENTATION

BOULANGERIE LEMOINE

1, Rue François Letellier
02 96 86 45 80

BRASSERIE NAUTICA

Brasserie bio & artisanale
2 ZA de la Gare
axel@brasserienautica.fr
www.brasserienautica.fr
06 33 77 84 97

SUPERMARCHÉ G20

Alimentation
Rue B Duguesclin
02 96 39 49 46

BAR & RESTAURANT

ANA ANA

Restaurant
2 place de la Poste
02 22 13 61 82

LA GALETTE PLOUASNAISE

Galettes
9 Bd de la Gare
02 96 86 40 25

LE REFUGE

Bar, résultat sportif, Tabac, Presse,
Française des jeux
5 Place de l'Église
02 96 86 49 02

SERVICES

COIFFURE

LM COIFFER A DOMIC'IL

LATOUCHE Murielle
Coiffure à domicile
31, Le Hil
06 29 51 02 62

L'INSTANT ZEN

LUCAS Maryline
Coiffure mixte
Pôle Commercial
02 96 86 48 27

GÎTES CHAMBRES D'HÔTES

DESBOIS DANIEL & REBECCA

Chambres d'hôtes
2, Le Val
06 12 81 73 52

GALLÉE BERTRAND

Gîte avec piscine
5, Landeneuc
02 96 86 42 10

GÎTES CANINS KI-MOR

Gîte avec piscine
24, La Villaise
gites.ki.mor@gmail.com
06 22 39 76 04

LE PROM'NOUS

Gîte de France 3 épis
6, Le Haut Aulnay
02 96 86 43 09

MALLE CHRISTOPHE

Gîte de France 3 épis
15, La Vairie
06 76 92 08 33

PEIGNE FRANCIS

Gîte de France 3 épis
1, Le Prél
02 96 86 46 23

MULTIMÉDIA INFOGRAPHIE - MUSIQUE

AGENCE SBH PLOUASNE

Sonorisation, éclairage, vidéo
06 99 29 86 81
sbh@sbhprestation.com

CHESNE STÉPHANE

Infographe
17, La Ville Hue
06 65 51 10 24

MIHAELA MURARIU

Illustratrice & Graphiste
06 61 88 63 77
info@murariu.com

SMARTONE MUSIC

Cours à domicile (piano, guitare,
batterie), garde d'enfants, éveil
musical - 26 Lot les Aulnes
www.smartone-music.fr
06 82 63 44 83

TLP PRODUCTIONS

Production audiovisuelle - réalisation
audio et vidéo
Anthony RIGOLLÉ
21 rue de la libération
06 95 16 97 34

TAO CRÉATION

Graphiste illustratrice
tao.creation83@gmail.com
http://www.taocreation.fr
facebook.com/TAOcrea
06 34 06 27 57

ARTISANS CRÉATEURS

ATELIER CÉRAMIQUE AZCLAY

Cours de tournage et de modelage
Atelier ouvert sur RDV - 1Bis, la Rue
zatar.anais@gmail.com
www.azclay.fr
06 49 62 28 48

LAGUILLIEZ JULIE

Créations d'arbres à chats sur mesure
monarbre-a-chat-original.com
06 86 36 32 63

LES JOYEUX LUPINS

Production, composition de
bouquets - Ferme florale, certifiée
agriculture Bio - DARTOIS Frédéric
10, Travenueuc
dartoisfrédéric@yahoo.fr
06 72 81 29 96

NATHALIE MARTIN - CARMANS

Créations vêtements et accessoires
Monnathrapeceur@gmail.com
06 20 87 75 13

TOILE DE SOI

LEBOIS Sylvie
Confection en soie, foulards,
blousons, vestes pour femmes
toiledeso@gmail.com
19, La Vairie
06 72 58 06 79

VOLTAIRE ET DAGOBERT

LE GRILL Thiphaine
Atelier tapisserie, ameublement et
décoration - 19, La Buffrais
06 67 88 83 13

DIVERS

AUMAND FRÉDÉRIC

Agent immobilier indépendant
14 Rue François Letellier
f.aumand.expertimo@gmail.com
06 82 32 85 05

AUMAND SERVANE

Couturière indépendante
14 Rue François Letellier
latelierierservane@gmail.com
06 77 55 46 02

BELLA DOMICILE EULALIE

Esthéticienne à domicile
25 km autour de Plouasne
belladomicile22@gmail.com
06 82 42 69 62

CRETIN LUTZ MARIE-PASCALÉ

Naturopathe, vitaliste, relaxologue
animatrice de marche afghane
27 Lantran
asso.equilibresante@gmail.com
06 11 47 77 88

GILBERT LÉA

Psychomotricienne, naturopathe et
énergéticienne - 6, Bd de la Gare
06 89 59 29 62
leagilbertnature@gmail.com

GROUPEMENT OUEST

BOULANGER Dominique
Achat libre
3, La Noé
02 96 83 45 74

GUSTO VINUM

Elisabeth BORDEAU
œnologie, conseil et animation
11, allée des Aulnes
www.gustovinum.com
07 67 58 54 67

KR CALL

ROBIN Karine
Permanence téléphonique
professions médicales & juridiques
15, La Rodais
09 70 20 11 80

LA CHAUMIÈRE AUX POILUS

Garde et Transport d'Animaux,
surveillance équidés au champ
renou.alix@gmail.com
06 84 84 77 49

LE GAL MARIE-JEANNE

Conseillère H²O
mariejeanne.legal@gmail.com
07 61 47 49 62

MAGAR CATHERINE

Traductrice indépendante
(allemand, anglais)
35, Rénéal
02 96 86 48 05

MARAÎCHER BIO

Ferme de l'Eclache - 11, l'Eclache
ferme.eclache@gmail.com
07 61 12 49 45
fermeeclache.wixsite.com/maraicher

MERCIER CARINE

VDI parfums exhalence Parfums
de Grasses - 18, Allée des Aulnes
06 24 23 39 08

PESSIN VALÉRIE

Praticienne eft - Technique de
libération émotionnelle
3, Rés. la Fontaine St Jacques
06 22 41 59 85

TONNELIER DANIELÉ

Élevage des Renards d'Orient
desrenardsdoriant@laposte.net
12, La Vilaise
06 19 46 06 19





LES NUMÉROS UTILES

URGENCES 24H/24

SAMU	15
Sapeurs-pompiers	18 ou 112
Police-secours	17
Gendarmerie (Dinan)	02 96 87 74 00
N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes	114
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Pharmacies de garde	32 37 servigardes.fr
Samu Social	115
Hôpital René Pléven (Dinan)	02 96 85 72 85
Polyclinique de la Rance (Dinan)	02 96 85 85 85

SERVICES MÉDICAUX

Cabinet Médical - Pôle Santé	02 96 80 82 63
Cabinet d'infirmiers - Pôle Santé	02 96 86 43 62
Cabinet dentaire - Pôle Santé	02 96 86 48 76
Pharmacie - Pôle Santé	02 96 86 48 78
Ambulance Bôcher à Bécherel	02 99 66 80 60
Act'Ambulance à Montauban de Bretagne	02 99 06 40 18
Vétérinaire - Evran	02 96 27 44 67
Vétérinaire - Bécherel	02 99 66 81 11

DÉPANNAGE

Electricité ENEDIS	09 72 67 50 22
Urgence sécurité gaz GRDF	0 800 47 33 33
Téléphone Orange	3900 assistance.orange.fr suivi-des-incidents.orange.fr

AUTRES SERVICES

Dinan Agglomération - Accueil	02 96 87 14 14
Dinan Agglomération Déchets (Contenrs et Déchetteries)	02 96 87 72 72
Eaux de Dinan - Eau potable	09 69 32 95 10
Eaux de Dinan - Assainissement	02 96 87 96 09 24h/24
Assistants sociales - Maison du Département à Dinan	02 96 80 00 80
URGENCE COMMUNALE	06 10 11 34 48
Mairie	02 96 86 48 19 mairie@plouasne.fr
France Services (Aide aux Démarches Administratives)	06 75 78 07 07 06 65 42 66 44
École Primaire Publique	02 96 86 48 44
École Primaire St Joseph	02 96 86 46 54
Cantine Ecole Primaire	02 96 86 48 56
Collège La Gautrais	02 96 86 48 31
Bibliothèque	02 96 86 44 59
Presbytère d'Evran	02 96 27 40 32